
Adresse de l'administration du Lot-et-Garonne, lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration du Lot-et-Garonne, lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 226;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21419_t1_0226_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Mention honorable, insertion au bulletin (15).**a**

[*L'administration du département du Lot-et-Garonne à la Convention nationale, Agen, le 2 brumaire an III*] (16)

Égalité, Liberté.

Union inviolable à la Représentation du peuple.

Citoyens Représentans.

La malveillance avait cherché à diviser les esprits, votre adresse du 18 vendémiaire a consolidé les principes et déterminé la conduite des républicains, l'opinion est fixée. Le peuple ne souffrira pas qu'il s'élève une autorité rivale de la Convention; il veut que les amis de Robespierre, du triumvirat, que les hommes de sang reçoivent le prix de leurs forfaits. Le règne des hommes immoraux et des intrigants a duré trop long-tems, celui de la vertu et de la probité va le remplacer; faites grace à l'erreur, mais frappés le crime, purgés la société des massacreurs, des fripons, des noyeurs, des banqueroutiers, des dilapidateurs des fonds publics. Faites triompher les Principes que vous avez solennellement proclamés, le peuple est debout pour les soutenir, l'expérience l'a convaincu que le vrai républicanisme n'existe que dans les coeurs vertueux.

Salut et fraternité.

LACOSTE, pour le président,
DURAND pour le secrétaire général.

b

[*Les administrateurs du département des Vosges à la Convention nationale, Épinal, le 4 brumaire an III*] (17)

Liberté, Égalité, Fraternité.

Représentans du peuple,

Les principes sacrés que vous avez proclamés dans votre adresse du 18 vendémiaire étaient dans le coeur de tous les vrais amis de la liberté, de l'égalité et du bonheur public.

Il ne suffisait pas d'avoir renversé la plus affreuse tyrannie; il fallait faire triompher sur ses ruines, un gouvernement fort, mais juste et sage; vous l'avez établi ce gouvernement; vous avez annoncé solennellement au peuple que vous le maintiendriez et ce jour en a été un d'allégresse publique.

Ainsi les conspirateurs, les traîtres, les fri-

pons et les intrigans, doivent seuls trembler; la loi les poursuivra et les frappera avec rigueur; mais l'homme pur jouira de toute la sécurité de son coeur; la loi le protégera contre tous les coups de la calomnie et du crime.

Représentans du peuple, telle est votre volonté; c'est aussi celle du peuple entier; nous le voyons adhérer en masse à votre justice, à votre sagesse et à votre énergie; vous méritez son amour et sa confiance; vous commandez le respect aux nations qui vous contemplent, conservez cette sublime attitude; continuez à braver les clameurs impuissantes des ambitieux, affermissez la liberté du peuple; qu'il vous doive son bonheur. Alors vous jouirez de la recompense précieuse de vos immortels travaux.

Nous adhérons avec transport aux principes développés dans votre adresse.

Vive la Convention, vive la République.

GRANJEAN, DUBOIS, FINCRANS
et trois autres signatures.

c

[*Les membres composant le tribunal criminel du département des Vosges à la Convention nationale, Mirecourt, le 5 brumaire an III*] (18)

Liberté, Égalité, fraternité ou la mort.

Représentans du peuple

L'aristocratie, l'intrigue et la malveillance s'agitaient et faisaient tous leurs efforts pour faire tourner contre la liberté l'heureuse révolution du 9 thermidor: déjà elles avaient osé s'élever contre le gouvernement révolutionnaire et sans doute elles espéraient voir s'anéantir les heureux effets qu'il a produit: mais vous avez décrété que la loi du 17 septembre 1793 recevrait son entière exécution, et dans votre sublime Adresse du 18 vendémiaire vous avez développée tant de courage, d'énergie et de sagesse, que vous avez encore une fois comprimé les ennemis du peuple et déjoué leurs infernales manoeuvres.

Quant à nous qui sommes appelés par la confiance de nos concitoyens à diriger la sévérité des loix sur les coupables qui troublent la société et dilapident la fortune publique, nous seconderons de tous nos efforts vos immenses travaux et nous aurons sans cesse devant les yeux les principes de justice et d'impartialité et la fermeté vigoureuse que vous déployez contre les ennemis de la patrie comme en faveur de l'innocence opprimée.

BOUGEL, PHILIPPE, DIEUDONNÉ
et deux autres signatures.

(15) P.-V., XLVIII, 125-126.

(16) C 323, pl. 1387, p. 9. *Bull.*, 16 brum. (suppl.).

(17) C 323, pl. 1387, p. 28.

(18) C 323, pl. 1387, p. 29.